



Réponse du Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, à la question parlementaire n°2744 du 6 août 2025 de l'honorable Député Monsieur Marc Baum au sujet de la formation policière et traitement des agressions LGBTIQ+.

L'honorable Député s'enquiert sur un possible lien de causalité entre le faible nombre de plaintes déposées par des personnes LGBTIQ+ et une peur d'être confrontés à des préjugés négatifs de la part des policiers. Le ministre tient à souligner qu'aucun élément factuel ne permet d'établir un lien de causalité entre une éventuelle appréhension de la part des personnes LGBTIQ+ à l'égard des forces de l'ordre et une éventuelle réticence à signaler des agressions. Le ministre considère qu'un tel rapprochement est tendancieux et à considérer avec la plus grande prudence au vu du nombre de mesures, de collaborations et d'efforts que la Police entreprend, comme articulé dans mes réponses ci-dessous.

1. Qu'est-il fait de façon générale pour former les agents et agentes stagiaires à la lutte contre les agressions basées sur la discrimination et la haine ?

Concernant spécifiquement la formation professionnelle de base des fonctionnaires de Police, la lutte contre les agressions basées sur la discrimination et la haine constitue un axe transversal, plutôt que d'être abordée comme une matière isolée. La lutte contre les agressions basées sur la discrimination et la haine est intégrée dans divers modules énumérés ci-dessous, permettant ainsi une approche globale et contextualisée :

- L'enseignement juridique relatif aux Codes pénal et de procédure pénale est primordial, avec un accent sur les atteintes à l'intégrité physique et morale de toute victime. Les articles 80 et 454 et suivants du code pénal, définissant les différents types de discrimination, y compris celles fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ainsi que le caractère aggravant rattaché à ces discriminations dans le cadre de la consommation de toute autre infraction pénale, sont spécifiquement traités. L'article 457-1 relatif aux discours de haine est également abordé.
- Le module des techniques policières et de sécurité renforce cette sensibilisation par la mise en œuvre de scénarios pratiques axés sur la gestion de conflits, les procédures de fouille et d'interpellation, impliquant des individus de tous horizons, qu'ils soient victimes ou personnes soupçonnées d'avoir participé à une infraction.
- Les cours portant sur les droits de l'homme, les principes constitutionnels, les droits fondamentaux, les libertés publiques, la déontologie policière et la violence domestique contribuent à inculquer des principes de respect, de responsabilité et d'égalité envers toute personne, dont également la communauté LGBTIQ+.
- Des cours dédiés à la violence domestique et à la gestion des conflits portent sur les différents types de violence et apprennent à travers des exercices théoriques et pratiques à identifier une situation conflictuelle et à y réagir de manière adéquate. Les promotions de l'École de Police assistent en outre à la projection du film luxembourgeois « Hors d'haleine », qui retrace le quotidien d'une femme victime de violences domestiques, en quête d'un hébergement sécurisé.



- Pendant les 12 mois de stage en unités de Police (commissariats et unités judiciaires), les stagiaires mettent en pratique ces connaissances et sont sensibilisés encore davantage à la lutte contre toute forme d'agression, sous la supervision de tuteurs qualifiés.

La Police grand-ducale, le ministère de l'Egalité des genres et de la Diversité (MEGA) et le ministère de la Justice travaillent ensemble sur un catalogue de formations ayant pour objet la sensibilisation des agents.

De plus, un groupe de travail informel a été mis en place, composé des acteurs ci-dessus et de représentants d'organisations LGBTIQ+, afin d'identifier des pistes supplémentaires de lutte contre le discours de haine en ligne et hors ligne.

2. Quelles formations reçoivent-ils sur l'accueil à réserver aux victimes d'agression lorsque l'agression est basée sur la haine envers une catégorie de personnes ?

La formation dispensée à l'Ecole de Police comprend également un cours de victimologie qui aborde les enjeux liés à la victimisation, au stalking et aux psycho-traumatismes. Ce cours vise à acquérir des connaissances de base en victimologie, à comprendre l'impact d'une agression sur une personne et à savoir accompagner une victime dans le cadre d'une intervention ou d'une audition. Les stagiaires sont également sensibilisés à l'impact potentiel de situations traumatisantes sur les policiers en service et sur les personnes impliquées dans une intervention.

Ils sont formés à orienter les victimes vers les services d'aide appropriés au Luxembourg, dont entre autres le Centre National pour Victimes de Violences, le Service central d'assistance sociale (SCAS) ou le Service d'Aide aux Victimes (SAAV).

3. Etant donné que la confiance envers la police est essentielle pour que tout membre de notre société se sente en sécurité, comment le Ministère des Affaires intérieures mesure-t-il la confiance qu'accordent les résidents et les citoyens à la police luxembourgeoise ? Monsieur le ministre a-t-il des données ou des analyses à partager sur ce point ?

Les citoyens ont confiance en la Police, comme l'ont montré les récents échanges avec les résidents et commerçants du Quartier Gare à Luxembourg Ville et le succès de l'initiative „Op e Kaffi mat der Police“.

La Police est proche du citoyen et le ministère travaille à plusieurs mesures pour renforcer cette proximité, qui est l'une de mes priorités depuis le début de mon mandat en novembre 2023

Le ministère a entre autres augmenté le contingent du recrutement de la Police de 160 à 200 agents par an. Les effectifs ont été renforcés pour grimper de 3.111 à 3.400 agents et stagiaires policiers et civils entre janvier 2024 et juillet 2025.

L'Unité de police locale est une autre mesure destinée à garantir la proximité avec la Police et renforcer la présence sur le terrain. Le ministère renvoie au principe des « 4P » (« *méi Personal, méi Präsenz, méi Proximitéit, méi Präventioun* ») qui représentent le fil rouge de tous nos efforts.

Les études existantes, comme l'étude LILI¹, le rapport ECRI et le Plan d'Action National LGBTIQ+ auquel fait référence la présente question parlementaire, sont d'importantes sources d'informations et boussoles pour nos travaux et collaborations.

¹ <https://www.lili.lu/wp-content/uploads/2025/07/Rapport-LILI-ok.pdf>



4. **Le nouveau Plan d'Action National LGBTIQ+ présenté le 21 juin 2025 comporte les objectifs suivants : « sensibiliser et former les forces de l'ordre sur les crimes de haine » et « webinaire destiné aux agent.es actuel.les et futur.es pour les sensibilisation aux thématiques LGBTIQ+ à travers des clips audiovisuels reflétant des situations réelles et vécues des personnes qui sont victimes d'agressions et de violences réellement subies et qui se sont présentées auprès d'un commissariat de police ». Pourriez-vous confirmer que ce webinaire est en train d'être créé et préciser si d'autres initiatives ou formations (discussions, workshops, exercices pratiques, tests...) sont prévues pour former les agents à la lutte contre les agressions motivées la haine et à l'accueil de ses victimes ?**

Un premier webinaire (formation digitale) portant sur la lutte contre toute forme de discrimination a été mis en ligne le 14 mai 2025, en collaboration avec le MEGA.

Un second module de formation portant sur la lutte contre les violences domestiques est actuellement en développement, visant une mise en ligne avant la fin de l'année 2025.

Une autre initiative visant à former les agents sont les interventions de l'European LGBT Police Association (EGPA), qui intervient à l'Ecole de Police depuis 2022 dans le cadre d'une campagne d'information et de sensibilisation, notamment en matière d'accueil des victimes et de construction d'une relation de confiance. L'EGPA remplit un rôle primordial de porte-parole de la communauté au sein de la Police, met à disposition des documentations spécialisées et assure l'accompagnement et le soutien des policiers appartenant eux-mêmes à la communauté LGBTIQ+.

Une partie de la formation est consacrée à l'explication du concept LGBTIQ+ à travers l'analyse d'études de cas concrets, par exemple, le traitement d'un dépôt de plainte impliquant une victime transgenre ou encore la conduite à adopter lors d'une fouille effectuée sur une personne transgenre.

Luxembourg, le 29 août 2025
Le Ministre des Affaires intérieures
(s.) Léon GLODEN